

BUREAU SYNDICAL

RÉUNION DU 06 SEPTEMBRE 2010

Date de la convocation : 31 Août 2010

Sous la présidence de Madame Anne-Marie KEISER

Présents : Monsieur Alain RENARD (2^{ème} Vice-Président)
Monsieur Anacléto ALFONSO (Secrétaire)

Excusés : Monsieur Henri LAURENT (1^{er} Vice-Président)
Monsieur Bernard LAURET (3^{ème} Vice-Président)

**DÉLIBÉRATION N° 2010-09-06 B
ADHÉSION ADULLACT**

DÉLIBÉRATION N° 2010-09-06 B
ADHÉSION ADULLACT

**ADHESION DU SYNDICAT MIXTE GIRONDE NUMERIQUE A L'ASSOCIATION DES
DEVELOPPEURS ET DES UTILISATEURS DE LOGICIELS LIBRES POUR LES ADMINISTRATIONS
ET LES COLLECTIVITES TERRITORIALES
(A.D.U.L.L.A.C.T.)**

Le logiciel libre est en enjeu majeur pour entrer de plain pied dans la société de l'information notamment pour les logiciels métiers. L'ADULLACT, Association des Développeurs et Utilisateurs de Logiciels Libres pour les Administrations et les Collectivités Territoriales, s'est donnée pour tâche de constituer, développer et promouvoir un patrimoine commun de logiciels libres sur fonds publics.

Elle constitue le lieu privilégié pour participer activement au développement du logiciel libre par la mutualisation. De nombreuses collectivités (Départements, Régions, Villes, etc...) en sont membres. En adhérant à l'ADULLACT, le syndicat mixte Gironde Numérique rejoindra une communauté active et aura accès à des logiciels métiers tels que la dématérialisation des délibérations, des actes administratifs et des parapheurs.

L'adhésion de Gironde Numérique à l'ADULLACT aurait pour effet :

- de soutenir la structure nécessaire pour animer cette communauté à l'échelon national,
- de permettre à notre collectivité d'y jouer un rôle actif et de faire entendre sa voix dans les choix d'architecture et le développement de ce patrimoine commun de logiciels,
- d'avoir accès aux services réservés aux adhérents et, notamment, à un espace de téléchargement de logiciels ayant fait l'objet d'un contrôle qualité suffisant pour qu'ils soient pris en charge sans surprise par des professionnels de l'informatique.

Il est à noter que les membres de Gironde Numérique pourront bénéficier de ces services du fait de l'adhésion du syndicat.

Dans ces conditions, je vous propose, Madame, Messieurs :

- de m'autoriser à faire adhérer le syndicat mixte Gironde Numérique et à engager toutes les actions nécessaires dans ce sens,
- de m'autoriser à désigner un représentant de Gironde Numérique auprès de l'ADULLACT;
- de m'autoriser à verser à l'ADULLACT le montant de la cotisation pour une année, à compter du 1^{er} octobre 2010 jusqu'au 30 septembre 2011, d'un total de 3.500 € (cotisation pour une association de collectivités avec une tranche de population de 500.000 à 1.000.000 d'habitants).

**DÉLIBÉRATION N° 2010-09-06 B
ADHÉSION ADULLACT**

**ADHESION DU SYNDICAT MIXTE GIRONDE NUMERIQUE A L'ASSOCIATION DES
DEVELOPPEURS ET DES UTILISATEURS DE LOGICIELS LIBRES POUR LES ADMINISTRATIONS
ET LES COLLECTIVITES TERRITORIALES
(A.D.U.L.L.A.C.T.)**

Nombre de membres présents : 3
Nombre de suffrages exprimés : 3


Votes : Pour.....3.....
Contre.....0.....
Abstentions..0

Fait et délibéré au siège du Syndicat Mixte GIRONDE NUMERIQUE,

Le 06 SEP. 2010

Pour expédition conforme.

La Présidente
du Syndicat Mixte Gironde Numérique



Anne-Marie KEISER